

**Avenant N°3 au
Protocole
d'application de la
Convention
Constitutive du GIP
pour le GPV**

Le paragraphe I.2.a du protocole d'application est modifié comme suit :

I. I – Allocation des ressources au GIP-GPV

II. 2 Participations des partenaires aux frais de structure

Entre 2007 et 2010, la répartition est la suivante :

	2007	2008	2009	2010
Le compte financier du GIP du GPV s'élève à : (a)	731 434 €	903 840 €	873 698 €	En attente du vote de l'AG
Participation ANRU (b)	306 500 €	306 500 €	Masse salariale de la direction de projets x 2,25 x 60%	
Conseil Régional (c)	55 000 €	55 000 €	55 000 €	83 700 €
Conseil Général des Bouches-du-Rhône (d)	III. Mise à disposition de personnel			70 000 €
CDC (e)	52 000 €	105 750 €	146 250 €	146 250 €
ARO HLM (f)				10 000 €
Ville de Septèmes-les-Vallons (1,2%) (g)	8 777,20 €	10 846,08 €	10 484,38 €	En attente du vote de l'AG
Solde à répartir entre la Ville de Marseille et MPM $H = a - (b+c+d+e+f+g)$	309 156,37 €	425 743,86 €	IV. A déterminer	
Ville de Marseille (77,1%) $H \times 77,1\%$	238 359,56 €	328 248,52 €	V. A déterminer (77,1 % du solde)	
MPM (22,9%) $H \times 22,9\%$	70 796,81 €	97 495,34 €	VI. A déterminer (22,9 % du solde)	

A compter de l'exercice 2011, la répartition des ressources annuelles s'établit ainsi :

	Conseil Régional PACA	86 000 €
Participations forfaitaires	Conseil Général des Bouches-du-Rhône	70 000 €
	Caisse des dépôts et consignations	146 250 €
	ARO HLM	10 000 €
Participations variables	Ville de Septèmes-les-Vallons	1,2 % du montant des dépenses de structure
	ANRU	Masse salariale de la direction de projets x 2,25 x 60%
	Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole	22,9 % du solde entre le montant total des dépenses et les participations des partenaires
	Ville de Marseille	77,1 % du solde entre le montant total des dépenses et les participations des partenaires

Les autres termes du protocole d'application de la convention constitutive restent inchangés.

Fait à Marseille, le

M. Hugues PARANT

Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet des Bouches-du-Rhône

M. Jean-Claude GAUDIN

Maire de Marseille
Vice-Président du Sénat

M. Michel VAUZELLE

Président de la Région Provence-Alpes-Côte
d'Azur

M. Jean-Noël GUERINI

Sénateur des Bouches-du-Rhône
Président du Conseil Général

M. Eugène CASELLI

Président de la Communauté Urbaine
« Marseille Provence Métropole »

M. André MOLINO

Maire de Septèmes-Les-Vallons

M. Jean-Paul GUERIN

Directeur Régional de la
Caisse des Dépôts et Consignations

M. Bernard OLIVER

Président de l'Association Régionale des
Organismes HLM de Provence, Alpes, Côte d'Azur
et Corse